

# LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1 No. 21.

MONTREAL, MERCREDI, 23 DECEMBRE 1840.

PRIX 2 SOUS.

## CHANSON.

### JEUNE FILLE MOURANTE.

Air : *Des tombeaux de juillet* (Béranger.)

Au malheureux froissé par la souffrance,  
La vie, hélas ! est un pesant fardeau,  
Quand vers la tombe il chemine en silence,  
Jouet du sort comme un faible roseau.

Quand l'existence a perdu tous ses charmes,  
L'air est moins pur, et moins beau le soleil,  
Et la douleur, qui fait verser des larmes,  
Eloigne encor le bienfaisant sommeil.

Plus ne verrai voyageuse hirondelle  
Au vieux donjon consolider son nid  
Chaque matin, ma douce tourterelle  
Ne viendra plus voltiger sur mon lit.

Après de moi la rose vient d'éclorer,  
Fraîche et jolie, au regard plein d'orgueil ;  
D'autres boutons, sur cette tige encore,  
S'effeuilleront demain sur mon cercueil.

Pourquoi souffrir au matin de la vie  
Quand on devrait savourer le plaisir ?  
Parfois pourtant, on me disait jolie :  
Je voudrais bien, mon Dieu, ne pas mourir.

Embrassez-moi, ma bonne et tendre mère,  
Car vers les cieus bientôt je partirai ;  
Petite sœur, fais toujours ta prière ;  
A ton chevet la nuit je veillerai.

Adieu, printemps, adieu les fleurs nouvelles ;  
Soleil si doux je ne te verrai plus.  
Adieu, ma mère . . . adieu les hirondelles :  
J'entends sonner mon dernier angelus.

Pauvre petite, en proie à la souffrance,  
Pour toi la vie est un pesant fardeau ;  
Vers le tombeau tu marches en silence,  
En t'inclinant comme au vent le roseau.

CECILE.

## LITTÉRATURE.

### ESQUISSE DE MARINE.

REMINISCENCES DE 1807.

*Suite fin.*

—Et écoute, Nell, ajouta l'officier, comme il a l'air assez doux, ne l'enchaîne pas, et dis-lui qu'il ne se rapproche pas des autres, car il pourraient bien l'étrangler.

L'officier fit une pirouette, et Nell prenant Lanty par le bras le fit descendre et l'introduisit dans une cabine fermée d'un cadenas, que l'on avait pratiquée près de la soute au câbles.

Son entrée avait sans doute éveillé les premiers hôtes de la cabine, car à peine la porte fut-elle fermée sur lui, qu'il fut accueilli par un bruit de fers accompagné de ricanemens féroces et d'imprécations obscènes dont l'obscurité l'empêchait de distinguer les auteurs. Il voulut faire un pas, et son pied fut saisi par une main robuste qui, l'attirant avec force, le renversa sur le plancher ; aussitôt les cris, les juremens redoublèrent, et une grêle de coups tomba sur pauvre Lanty, qui meurtri, sanglant, eut besoin de toute sa vigueur pour se retirer des mains de ces forcenés, qui semblaient décidés à le déchirer.

C'était deux fous furieux qu'on renvoyait en France, et que Lanty, quand l'obscurité lui permit de distinguer les objets, pensa appartenir à la classe des matelots. Leur aspect hideux, leurs traits hagards et hébétés, l'égarément de leurs regards, leurs gestes indécens et empreints d'une rage convulsive, leurs cris inarticulés, le délabrement de leurs vêtements, dont quelques sales lambeaux tranchaient à peine sur leur peau souillée d'immondices, tous ces signes d'une démente complète annonçaient assez que leur folie était parvenue au plus violent degré d'intensité.

Lanty s'était retiré dans un coin, le plus loin qu'il avait pu de ces misérables, c'est-à-dire à deux pieds environs, car l'étroit réduit ne permettait pas une plus grande distance ; et bien que la barre de fer qui tenait leur pieds enchaînés fut fixé au pont, il était obligé, pour se tenir hors de leur portée, de rester accroupi et ramassé sur lui-même, et de surveiller ses mouvemens et les leurs avec la plus vigilante attention : un instant d'oubli était un danger ; il ne pouvait dormir, car si le sommeil détendait un moment ses muscles fatigués, si ses jambes quittaient cette position gênante, ses compagnons, dont la malice furieuse semblait s'être réunie contre lui, l'attiraient entre eux, et avant qu'il pût résister, le déchiraient de morsures et le rouaient de coups, il pouvait à peine manger, car lorsque le cook jetait leur ration dans la cabine, les fous s'en emparaient, et après avoir assouvi leur faim, se faisoit du reste des projectiles infects dont ils l'accablaient et cependant le malheureux n'osait se plaindre dans la crainte de se trahir, et même aux yeux de ses camarades, il continuait son rôle et ses chants.

C'était une horrible situation ; c'était un affreux spectacle que le contact de ces trois êtres. Cette active et patiente énergie, soumise à la brutalité d'une ignoble démente, cette noble et forte raison tremblante devant l'absence de toute raison, cette lucide intelligence aux prises avec les instincts vicieux de la brute ; car Lanty tremblait, il avait peur ; il se sentait vaincu ; cet homme qui avait bravé tant de dangers, affronté tant de morts,

n'osait regarder en face celle dont le menaçaient ses abjects compagnons. L'espérance, en rentrant dans son cœur, l'avait anéanti ; les scènes dont il était témoin, les supplices dont il était martyr, affaiblissaient sa fermeté en agaçant sa raison ; il sentait ses idées s'embrouiller et se perdre ; il craignit de devenir réellement fou ; et ce fut dans ces souffrances physiques et morales, dans ces angoisses de torture, de crainte et de faiblesse, qu'il passa les cinq jours qui s'écoulèrent depuis son arrivée à bord, jusqu'au moment où le brick *Parlementaire* mouilla en rade de Cherbourg.

Aussitôt que la communication fut obtenue on les fit sortir de prison pour les conduire à terre ; il était tems pour Lanty : il n'était plus reconnaissable ; la privation d'alimens, l'insalubrité de l'air, les tourmens qu'il avait endurés, avaient creusé ses yeux et son visage : une partie de ses cheveux avait blanchi. Cependant la pureté de l'air extérieur lui fit du bien : un peu de pain qu'il dévora rappela ses forces, et son moral se raffermir. Il comprit que le moment était critique et le succès prochain ; qu'un instant de découragement pouvait le compromettre, et il retrouva l'énergie nécessaire pour conserver son masque jusqu'à ce que les Anglais, après les avoir remis entre les mains des autorités françaises, se fussent retirés.

Dès qu'ils furent arrivés dans la cour de l'intendance, où ils devaient attendre que le commissaire-général disposât d'eux, Lanty s'adressant au chef d'escorte, le pria, d'un air si calme et d'un ton si posé, de demander pour lui une audience au commissaire, que cet homme, frappé du changement subit de ses manières, crut devoir obtempérer à sa demande.

Le commissaire descendit lui-même et fit approcher Lanty, qui lui déclina son nom et son grade, lui fit part de la ruse qu'il avait employée pour obtenir sa liberté ; exposa ses traverses, et les souffrances inouïes qu'il avait éprouvées à bord ; et termina en demandant en grâce que si l'on doutait de la réalité de sa raison on voulût bien, pendant l'épreuve, le séparer de ses cruels bourreaux.

Le commissaire, ému de ce récit, l'écouta avec bienveillance et s'étant assuré par diverses questions de sa véracité, ordonna qu'on lui fournit des secours, et s'évança vers les deux autres prisonniers.

Ils étaient toujours attachés et gardés à vue ; mais soit que le grand jour les eût troublés, soit que la nouveauté de la situation, les surprit, ils étaient assez calmes, et même l'un d'eux avait paru prêter attention à la scène qui venait de se passer et semblait en avoir compris le but et le résultat ; car, dès que le commissaire fut assez près de lui, il fit un pas en avant, se redressa, et portant ses deux mains liées, à sa tête, en forme de salut :

— Mon commissaire, fit-il, j'ai deux mots à vous dire.

—Quoi ? répondit le commissaire étonné.

—C'est que je ne suis pas plus fou que vous, mon commissaire.

—Comment, drôle, et ces haillons, ces blessures !

—C'est de la frime, mon commissaire.

Le commissaire se tourna vers Lanty qui, les yeux ébahis, ne pouvant en croire ses oreilles, s'était approché du groupe et considérait d'un air de stupéfaction cette singulière scène, quand le second fou, imitant la manœuvre de son camarade, fit un pas, salua et dit :

—Mon commissaire, j'ai deux mots à vous dire.

—Hein ! Quoi ! Comment, est-ce que tu ne serais pas fou non plus ? toi.

—Non, mon commissaire.

—Alors, mes drôles, vous m'expliquerez pourquoi vous avez ainsi maltraité le capitaine Lanty.

—Mon commissaire, c'était pour jouer notre jeu.

—Mais vous saviez qu'il était votre supérieur, vous lui avez manqué de respect ; vous avez méconnu son grade.

—Dame, mon commissaire, dit-il en éloignant les yeux d'un air soumis mais moitié malin : faut pas nous en vouloir pour ça, c'étaient des cocoricos continuels, quand le coq chante vous savez bien que Saint-Pierre rend le bon Dieu.

CAPITAINE VALENTIN.

CORRESPONDANCE.

Le Jean-Baptiste a remplacé la *Canadienne* qui mourut par suite des liaisons qu'on soupçonnait entre elle et Mr. THOMSON. — (*Gazette de Québec.*)

MR. L'ÉDITEUR,

Quelqu'un a dit : lorsque l'on devient vieux, l'on ne fait que radoter, c'est malheureusement la position de la vieille *Gazette de Québec*. En annonçant, à la fin d'Octobre dernier, le décès de la *Canadienne*, cette gazette, ajouta qu'elle était le seul auxiliaire qu'eut THOMSON dans la langue française. Cependant, à cette première insulte, quoiqu'aussi injustement prodiguée, je ne fis qu'hausser les épaules et j'en ris de pitié pour son auteur ; mais ayant lu dans l'*Aurore*, qui se plaît à reproduire ces articles diffamatoires, un écrit où se trouvent les mots en tête de cette correspondance, j'ai entrepris aujourd'hui de me justifier devant les personnes qui, ne me connaissant point, pourraient ajouter foi à ces injures grossières, par la seule raison qu'elles demeureraient sans réponse.

J'ai besoin, M. l'Éditeur, de ne dire que deux mots pour ma justification. Je ne crois pas avoir, durant la courte existence de la *Canadienne*, montré du penchant à aimer ou faire aimer la Poulette, qui dévore et veut écraser tout ce qui est franco-Canadien ; au contraire, il me semble que je n'ai cessé de lui dire ses dures vérités, et de faire en même temps les souhaits les plus ardents pour le bonheur et la liberté de mes compatriotes, et pour voir s'effectuer en Canada un gouvernement bon et paternel, mais non à la façon de la "justice égale" de M. THOMSON.

Mais, Mr. l'Éditeur, lorsque je pense à l'article de la vieille-radoteuse, je ne puis m'empêcher de sourire de pitié. Dire hautement que mon petit journal, la *Canadienne*, avait des

liaisons avec Thomson, tandis qu'à chaque numéro, je lui disais clairement que son administration était insupportable, c'est tout-à-fait nouveau, c'est un nouvel ordre de choses, que l'éditeur-radoteur veut établir, et je dois, de son aveu même, prendre son écrit à l'inverse. Je m'arrête, je ne rendrai point injures pour injures à la *Gazette de Québec*, quoique sa conduite politique, depuis sa naissance, n'ait pas toujours été à l'abri du blâme, mais je lui conseillerai de feuilleter ses anciens numéros, afin de voir si elle n'a pas elle-même louangé l'administration des différents gouverneurs, qui certainement n'ont point fait le bonheur des Canadiens. Mais je termine, Mr. l'Éditeur ; je crois avoir déjà trop abusé de votre indulgence, et je demeure,

Votre très humble Serviteur,

JACQ. AL. PLINGUET,

Ex-propriétaire de la *Canadienne*.

Montréal, 22 Déc. 1840.

P. S.—J'oubliais de dire que je n'ai vu l'*Aurore* qu'hier, c'est ce qui fait que je n'ai pu répondre plutôt à la *Gazette*. J. A. P.

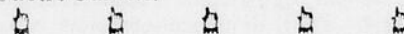
LE JEAN-BAPTISTE.

MONTREAL :

MERCREDI 23, DECEMBRE 1840.



Nous prions bien les personnes à qui nous adressons notre journal dans les campagnes de vouloir bien accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE, et nous répondre de suite par la poste, afin que leurs noms soient insérés dans notre Gazette.



La Métropole, mère marâtre envers les habitants du Bas-Canada, qu'elle a marqué du sceau de la réprobation par le bill de l'union des deux Provinces, veut bien ne leur laisser qu'une moquerie de représentation constitutionnelle ; après leur avoir ôté la constitution qu'il les régissait, elle ne consent enfin qu'à leur donner quelques lambeaux de représentation. Dans cette crise sociale, il ne reste au peuple opprimé d'autre alternative, que de protester contre l'iniquité, de repousser, avec orgueil, les quelques guenilles qui lui sont offertes, et de nourrir l'espoir de revendiquer, plus tard, ses droits naturels, imprescriptibles, ou de saisir avec désespoir le faible instrument qu'on laisse en son pouvoir, pour en armer ses représentants, et leur signifier de marquer avec, en caractères de feu, une protestation contre la tyrannie dont il est abreuvé.

Elle est patriotique, elle est hardie la résolution prise dans tout le Pays, pour les élections prochaines, par les électeurs du Bas-Canada, sensibles aux violations dont ils sont en but, de ne revêtir de leur confiance, de n'appeler à la représentation, que les candidats qui se seront prononcés hautement contre l'union, et qui promettent publiquement de travailler, sans relâche, au rappel d'un bill qui porte en lui-même les éléments les plus destructeurs de la justice, des droits du peuple, de la prospérité et du bonheur du Canada. C'est un boulet rouge que le gouvernement voudrait attacher au flanc de notre malheureux Pays, et qui ne cessera de s'agiter jusqu'à ce qu'il produise une incendie générale.

Maintenant, d'après la volonté exprimée

par tous ceux qui ont à cœur les intérêts de leur patrie, nous ne pouvons que déplorer, avec amertume, la déviation à laquelle déjà on cherche à se porter dans la ville de Québec en se proposant de supporter Mr. D. Burnet, qui a déclaré ne vouloir point coopérer au rappel du bill d'Union. Certes, dans l'état des affaires actuelles, un tel acte, un précédent si impolitique ne pourrait avoir que les résultats les plus désastreux à la cause populaire. C'est pour tout Canadien de la plus haute importance.

Nous pensons, avec le *Canadien* de Québec, qu'un retour sur la détermination qui a été prise par une assemblée générale sur la proposition même délibérée d'un comité nommé à une assemblée précédente, ferait naître des difficultés, pourrait créer des inconvénients, mais quels qu'ils pussent être, ils doivent se taire devant au puissant motif ; ils ne seraient rien comparativement au désavantage qui surgirait d'un compromis proclamé, véritable sacrifice fait au principe politique adopté, de n'élire à la représentation du Pays que des hommes désapprouvant positivement le bill d'union, et déterminés à faire toutes les tentatives légales pour en obtenir le rappel. Aucune autre considération ne doit prévaloir contre cette grande résolution populaire ; tout attentat qui tend à affaiblir ce principe vital, à démembrer cette planche de salut dans les conjonctures présentes, doit être considéré comme un acte impolitique et funeste.

POTENCE COLBORNE.

Douze de nos concitoyens furent immolés illégalement sur l'échafaud politique que fit ériger le Neron du Canada.

La vue de ce monument infâme, rougi de leur sang, rappelait à la fois la profanation du saint ministère de la justice, de grandes horreurs, de douloureux souvenirs, et semblait comme l'emblème de terreur du gouvernement colonial.

Cet affreux insigne, cause de tant de pensées mélancoliques, n'existe plus. Le gouvernement s'humanise, et on ne peut qu'approuver Mr. THOMSON d'avoir fait démolir ce gage de cruelles animosités qui déparait la porte d'entrée de la prison neuve.

—Le Jean-Baptiste ne paraîtra que deux fois cette semaine, par rapport à la fête de Noël qui se trouve vendredi prochain. Pour cette raison, nous donnons le numéro de ce matin, cet après-midi.

—Nous sommes forcés de remettre à lundi prochain un article préparé pour ce numéro, au sujet de la représentation de Mr. ALEXANDRE.

ETATS-UNIS.

VOTE PRÉSIDENTIEL.—Les chiffres des votes présidentiels paraissent être définitivement partagé ainsi : 60 pour Van Buren, et 264 pour Harrison ! Le nombre total des votants qui ont pris part à l'élection est d'environ 2,400,000, ce qui constitue une augmentation d'environ 800,000 ou 33 1/3 sur le vote de 1836. A cette dernière époque, la majorité de M. Van Buren avait été de 26,000 voix. Cette année, celle du général Harrison est d'environ 142,006 ; ce qui fait pour le parti

whig un progrès de 167,000 voix en quatre ans.

Malgré les chiffres élevés que ces divers nombres présentent au premier coup d'œil, si on les compare au chiffre total de la population, il en découle cette remarque frappante que, sur 16,000,000 d'habitants des deux sexes que comprennent aujourd'hui les Etats-Unis, un huitième seulement de la population totale est représenté dans les débats électoraux par un peu plus d'un quart de la population mâle. Le gouvernement dit de la majorité n'est donc au fond que celui d'une minorité, dans le pays où le système représentatif est pourtant établi sur la plus large échelle possible.

**REPRISE DES PAIEMENTS.**—La législature de la pennsylvanie a fixé au 15 janvier prochain l'époque où toutes les Banques de l'Etat devront reprendre leurs paiements en espèces, sous peine de voir annuler leurs chartes. La Banque des Etats-Unis, qui ne peut faire face à cette nécessité qu'à l'aide de secours encore incertains, a fait ces jours derniers, par la voie du *Courier and Enquirer*, un essai sur l'opinion publique, en démontrant les dangers d'une reprise de paiements trop hâtive. Mais ces insinuations ont soulevé une opposition générale dans la presse, et le pennsylvanien annonce officiellement que, dans le cas où la législature consentirait à un nouveau sursis, le gouverneur Porter lui refuserait son indispensable approbation. Le jour du 15 janvier demeure donc un terme fatal pour les banques philadelphiennes.

**UNE BANDE DE VOLEURS.**—On lit dans l'*Advertiser* de Détroit (Michigan), du 26 novembre: "Dimanche dernier, le brigandage le plus audacieux a porté la terreur dans le village de Highland, comté d'Oakland. Notre concitoyen, M. Davis, a une ferme dans ce village. Il n'a épargné aucune dépense pour en faire une magnifique exploitation agricole. Il a réuni les plus belles races des bestiaux de toutes sortes. Dimanche dernier, donc, 25 malfaiteurs armés de poignards et même d'armes à feu, sont arrivés dans des voitures à la porte de la ferme, et, sans cérémonie, ils ont envahi les greniers et les étables, enlevé 600 boisseaux d'avoine, 300 boisseaux de maïs, emmené plus de 50 porcs, 23 moutons, 4 beaux chevaux, un taureau de race, un double wagon avec ses harnais, des charrues, des herses, et une grande quantité d'autres instruments aratoires; mais l'acte le plus monstrueux de ce brigandage c'est que, ne pouvant chasser assez vite devant eux une douzaine de truies pleines, provenant de la race précieuse du Berkshire, il les ont éventrées et laissées sur le terrain comme un témoignage sanglant de leur passage.

"Informé du crime dont il était victime, M. Davis s'est transporté à la hâte sur les lieux, et il a si bien su seconder nos gens de justice, d'ordinaire fort apathiques, que déjà 19 des coupables ont été arrêtés et renvoyés devant la cour criminelle de Pontiac. On espère arrêter le reste de la bande."

—Les incendies semblent vouloir reprendre possession de la ville de New York. Depuis huit jours, ou plutôt huit nuits, la cloche d'alarme a presque constamment tenu la ville en éveil. Dans un de ces incendies, qui eut lieu au coin de Moore et de Front streets, jeudi dernier, un nègre et un négociant honorable, M. Case, de la maison Birdsall et Case, ayant pénétré dans l'édifice en feu, le premier

pour sauver quelques articles de valeur, le second pour sauver ses livres, ont été victimes de leur imprudent dévouement. Au moment où M. Case venait de pénétrer dans son bureau, un mur croula sur lui et causa sa perte. On a retrouvé son cadavre presque entièrement consumé; celui du nègre n'a pas encore été retrouvé.

—Mercredi dernier, un individu nommé Quinn, de Boston, a été condamné à \$2 d'amende et aux dépens, pour avoir été témoin d'une partie de carte. C'est un délit, dans l'Etat de Massachussets, non seulement de jouer, mais aussi de regarder jouer un samedi soir ou un dimanche.

De la Gazette de Québec.

—MADAWASKA.—M. Maclaughlin, fils du gardien britannique du territoire en litige, est passé par ici dimanche dernier, se rendant de Frédéricion à Montréal avec des dépêches de sir John Harvey pour le commandant en chef et le gouverneur-Général. On dit qu'elles contredemandent l'envoi de renforts de troupes, et que le détachement du 56e régiment, qui vient de descendre à Madawaska, a beaucoup souffert de la rigueur de la saison. On rapporte que pendant qu'il traversait le lac Temiscouata, il se forma dans l'espace de deux heures de la glace assez forte pour porter un homme, ce qui obligea une partie des soldats de débarquer et de se rendre par terre à leur destination.

NOUVELLES DIVERSES.

—Il a été question plusieurs fois des grands préparatifs militaires que fait la Russie. Voici à cet égard les nouveaux renseignements que donna une lettre d'Odessa en daté du 6 octobre :

"La Russie continue ses préparatifs sur une vaste échelle. A Sébastopol et aux environs, il y a un corps de 48,000 hommes avec un parc d'artillerie de 82 canons sous les ordres du général Luders. Ces troupes sont prêtes à partir au premier signal; il y a dans la Bassarabie de grandes masses de troupes, ainsi qu'au pied du Caucase; un corps d'armée réuni sur la frontière de la Turquie d'Asie, pourra à tout moment se porter au secours de la Porte-Ottomane.

"Il n'y aura point d'expédition cette année contre les Circassiens. L'expédition de Chiva est suspendue pour le moment. Les rapports actuels entre la Russie et l'Angleterre ont, dit-on, donné lieu à cette suspension."

—On écrit de la frontière d'Italie: "Le gouvernement de Sardaigne, étonné des armements extraordinaires de la France, notamment à la frontière de Piémont, a résolu de se tenir prêt à se défendre d'une manière vigoureuse, et mettre avant tout l'artillerie sur le pied de guerre."

Voici quelques détails de l'entrée d'Espartero à Valence; ils sont donnés par le journal *le Guardia National*.

VALENCE, 10 OCT.—Lorsqu'Espartero a paru, l'enthousiasme des habitants de Valence a été tel, que se précipitant sur le général en chef ils ont levé à la fois le cheval et le cavalier, et ça été à force d'instances seulement qu'Espartero est parvenu à se dégager de leurs bras. L'ayuntamiento a offert au général une couronne peinte en vert, imitant le laurier.

Du Canadien.

—BOURGS POURRIS DU HAUT-CANADA.—Il résulte d'un article de l'*Examiner* de Toronto, que d'après les calculs les plus élevés, les petites villes du Haut-Canada aux quelles l'Acte d'Union a accordé un Représentant, n'ont que les nombres d'électeurs qui suivent, savoir:—

1. Byton,	83 Electeurs.
2. Brockville,	86 "
3. Cornwall,	34 "
4. Hamilton,	250 "
5. Niagara,	200 "
6. London,	38 "
	691

—SIEGE DU GOUVERNEMENT.—On lit dans le *Montréal Herald* d'avant hier:

"Il a couru bien des bruits relativement au futur siège du gouvernement, et nous avons nous-mêmes contribué un peu à y donner cours. Mais depuis quelque temps nous avons commencé à nous fixer dans la croyance que, nonobstant la remarque de Son Excellence que certaine ville royal [Kingston] était trop près de la frontière, il y a la plus grande probabilité qu'elle sera le lieu choisi."—(Ibid.)

ANNONCE.

PUBLIE AUJOURD'HUI,  
LE SECOND NUMERO DES PREMICES DES  
**MELANGES RELIGIEUX.**  
SOUVENIR DE RETRAITE.  
Prix 4 sous, chez Fabre, rue St. Vincent, et  
Louis Perrault imprimeur, rue St. Thérèse.

LANGUE FRANCAISE.

LA Connaissance de la langue française est dans toute l'Europe, depuis des siècles, une branche essentielle d'une bonne éducation, et surtout d'une éducation scientifique. Ce fut, sous Napoléon, la langue des Cours du Continent de l'Europe; et elle est encore aujourd'hui la langue de la diplomatie, par la facilité qu'elle offre de pouvoir, par son moyen, exprimer les idées avec plus de clarté et de précision que ne le permettent les autres langues Européennes.

En Amérique, chaque jour, le besoin de ce langage se fait ressentir plus puissamment; mais c'est surtout dans le Bas-Canada qu'il est une nécessité, presque absolue, pour ceux qui n'en ont pas la connaissance. Les jeunes Canadiens des deux sexes qui ne possèdent point grammaticalement la langue de leurs pères, ne doivent jamais perdre de vue qu'ils n'est permis à personne de ne pas s'exprimer correctement dans son dialecte maternel; ainsi avis est donné à ceux qui sont désireux d'acquiescer une connaissance grammaticale du français et de s'en former une prononciation pure et exacte, qu'un professeur français à l'honneur d'offrir ses services aux jeunes Messieurs et Demoiselles de Montréal qui souhaiteraient être enseignés à leurs résidences respectives, à des termes raisonnables.

Annnonce est aussi faite à la jeunesse laborieuse que des occupations journalières ne permettraient pas de recevoir des leçons dans la journée, qu'une école du soir sera ouverte chez lui.

Pour les informations et les conditions, s'adresser au Bureau *Je-m-Baptiste*, près de l'Hôtel Rasco, ou au Bureau de l'*Aurore des Canadas*, rue St. Paul, près de la Douane.  
Montréal, 16 Déc. 1840.

ANNONCES.

CALENDRIER DE MONTREAL.

POUR  
1841.

Les Rubriques ordinaires de l'Eglise et les  
Calculs Astronomiques, sont redigés.

PAR  
MR. L'ABBE DUCHAINE.

IL CONTIENT AUSSI, les jours remarquables, les  
noms des officiers de l'administration, les époques  
des différentes cours, les noms des conseillers de  
ville, ceux des cotiseurs, de la police, et des diffé-  
rentes Banques et compagnie d'assurances de Mont-  
réal, celui des Magistrats, Avocats, Notaires, et Mé-  
decins de cette ville, enfin la liste du Clergé Ca-  
tholique du Diocèse de Québec et Montréal.

SE VEND EN GROS ET EN DETAIL  
A LA

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,

Rue St. Vincent,

ET CHEZ

LOUIS PERRAULT,

Editeur et Propriétaire,

A SON IMPRIMERIE, RUE STE. THERESE.  
Montréal, 9 Déc., 1840.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRESENT DONNE,

QUE les réglemens suivans, concernant le ra-  
comodage et la bonne tenue des chemins dans  
la ville et les faubourgs, jusqu'au premier Mai  
prochain à moins qu'il ne soient amendés ou res-  
cindés avant cette époque, sont maintenant en  
force, suivant la 11me. et 12me. section de l'acte  
39. Geo. 3, Chapitre 5; et tout et chaque pro-  
priétaire, locataire, ou occupant de lots dans les  
limites de la Cité de Montréal sont enjoint de  
prendre notice de cet avis et s'y conformer, sous  
peine de l'amende imposée par la 36me. section de  
l'acte sus-mentionné.

1. Tout et chaque propriétaire, Locataire, ou  
occupant de lots dans la ville et faubourgs de Mon-  
tréal, répareront et tiendront en bon ordre le Che-  
min en face de leur premisses respectifs, en nivelant  
la neige, en remplissant les cahots, et les pentes,  
tous les jours, et plus souvent si c'est nécessaire.

2. Chaque propriétaire et locataire, comme il  
est dit ci-dessus, seront obligés d'enlever la neige  
dans le dit chemin jusqu'à l'épaisseur de plus de  
deux pieds, dès qu'ils auront reçu ordre de l'inspec-  
teur des chemins, et dans les rues étroites, ou il  
pourrait y avoir du dangar et des inconvénient à  
redouter, jusqu'à l'épaisseur de plus d'un pied, et ce-  
la dans le tems fixé par l'inspecteur, dans la no-  
tice qui sera faite à cette effet par le crieur publi-  
que; quand il sera jugé convenable de le faire.

3. Que la neige et la glace des rues et des cours  
pourront pour le présent être charoyés avec la per-  
mission des propriétaires dans les prairies situés au  
Nord-Ouest de la rue Craig et des faubourg St An-  
toine, St Laurent, de même que sur la continuation  
de la rue Bonaventure sur cette partie de la comu-  
ne située au Sud-Est du Canal de Lachine  
(Queens ward) et lorsque la rivière sera prise, sur  
la glace en dehors des balises quiseront plantées  
par la suite.

Par ordre

J. P. SEXTON,  
Clerc de la Cité.

Montréal, 10 Déc 1840.

AVIS.

UN sac, renfermant de l'argent a été ou-  
blié, il y a déjà plusieurs mois, chez M.  
Pierre Cajetan, aubergiste au marche neuf. Mr.  
Cajetan ne s'est apperçu qu'hier que ce sac conte-  
nait de l'argent. Le propriétaire pourra le ravo-  
ir, en prouvant sa propriété, en s'adressant à Mr. Ca-  
jetan, et en payant les frais d'avertissement.  
Montréal, 18 Déc., 1840.

ECOLE.

FRANCAISE ET ANGLAISE,  
DU SOIR.

MR. DOUTNEY informe la public, qu'il a  
ouvert son école du soir, chez Mr. JOHN  
SMITH, rue Chenneville, en partant de la rue  
Craig. Heures d'école, de 7 à 9.  
Montréal, 9 Déc., 1840.

ARGENT TROUVE

TROUVE le six Novembre dernier à la cote des  
Neiges un sac rempli d'argent. Le propri-  
étaire pourra le ravoir après avoir prouvé sa pro-  
priété, en payant les frais de cet avertissement, et  
en s'adressant au propriétaire du JEAN-BAPTISTE  
rue St Paul.  
Montréal, 7 Déc 1840.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer la public  
que son Imprimerie, renfermant un matériel  
très-considérable de caractères aussi variés que  
nouveaux, il peut confectonner les ouvrages sui-  
vants, dans le dernier goût, avec élégance  
et à court avis, dans l'une ou l'autre lan-  
gue :

Affiches, grandes et pe-  
tites; Livres, Pamphlets et  
Brochures de tout format et  
de toute grosseur; Billets de  
changes et promissoires;  
Lettres de changes, Chèques  
et Traités; Polices, Appli-  
cation et autres blancs pour  
l'Assurance; Catalogues  
Factures, Circulaires, Cartes  
pour invitation aux funérai-  
les, Blancs pour les Avocats,  
et les cours de justice, et  
pour les études de notaires,  
etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,  
Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,  
LE NOUVEAU CHANSONNIER  
CANADIEN  
Contenant 48 pages.  
PRIX.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de prépa-  
rer des

REGISTRES de PAROISSE,  
depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus  
court délai. Reque dernièrement, GRAVURES,  
MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,

Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,

No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au pu-  
blic en général pour l'encouragement qu'il a  
reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernière-  
ment ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à  
vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redin-  
gotes, etc. etc. confectonnés sous le plus court dé-  
lai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot  
impermeable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.  
—Montréal 16 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE

A l'encoignure des Rues St Paul et St. Pierre,  
tenu par  
J. B. ASSELIN ET CIE.  
Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,  
MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.  
Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,  
OFFRE EN VENTE  
400 quarts de Harengs.  
400 quarts de Harengs du nord.  
Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.  
AUSSE.  
400 quinteaux de Morue Verte,  
600 quinteaux de Morue Sèche  
—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND EPICIER (GROCIER)  
En Gros et en Détail,  
Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.  
Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m



POUR  
L'EXTRACTION DES  
DENTS;

S'adresser au  
Dr. PERRAULT.  
Rue Craig.

—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DU  
JEAN-BAPTISTE,

DE plusieurs jeuners Gens probes et actifs comme  
porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul  
près du Marché-Neuf.  
Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU

JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine,  
le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI  
Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour  
la ville, et de 15s par Année pour la Campagne  
(y compris les frais de poste,) ou de 10s. envoyé  
par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois  
d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s 6d
Chaque insertion subséquente	7d
Dix lignes et au dessous	3s 4d
Chaque insertion subséquente	10d
Au dessus de dix lignes, par ligne	4d
Chaque insertion Subséquente par chaque	1d
ligne	

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne don-  
nera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU

JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr.  
Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de  
l'Hotel Rasco.

LES LETTRES et CORRESPONDANCES doivent  
être adressées, franchises de port, comme suit:—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE,  
EDITEUR ET IMPRIMEUR DU JEAN-BAPTISTE,  
DEMEURANT RUE NOTRE-DAME.